

Charte du bénévolat à Etincelles

I. S'engager et adhérer

Force vive d'une association, le bénévole est acteur de terrain et créateur de lien social.

Il adhère aux valeurs et aux finalités du projet social d'Etincelles.

Il est adhérent.

Il fait partie d'un réseau, structuré autour de la fédération des Centres sociaux et socioculturels de France qui énonce dans la charte nationale :

« Le centre social et socioculturel entend être un foyer d'initiatives porté par des habitants du quartier associés, appuyés par des professionnels, capables de définir et de mettre en oeuvre un projet de développement social pour l'ensemble de la population d'un territoire. Elle suscite ou soutient également toute initiative ou projet nouveau répondant aux besoins du quartier ».

Le centre socioculturel Etincelles est ouvert à tous et chacun peut s'engager à sa mesure et selon ses choix.

Tout bénévole participe à une activité ou à un projet, son engagement pouvant se prolonger ou se renforcer après une première période d'implication et de réflexion.

Dans son action, il rencontre d'autres partenaires, dans un esprit de complémentarité et de respect des fonctions et missions respectives.

II. Participer et décider

En toute convivialité, il participe à la vie de son association, dans le respect des buts et des choix qu'elle s'est fixée*.

Il participe aux débats et contribue aux décisions prises démocratiquement par les instances statutaires, veille à leur application.

Il est invité à prendre de plus larges responsabilités.

*Le centre socioculturel Etincelles est géré par l'association Dumas Réunion, composée d'habitants du quartier, de bénévoles et d'associations. Les statuts joints à la charte expose son objet : « un lieu ayant pour principes de base de favoriser la mixité, l'autonomie et la participation des habitants du quartier « Réunion -Père-Lachaise » et de sa zone d'influence. A partir de ce lieu, l'association favorise le développement de rencontres et d'activités intergénérationnelles, d'animation, de formation et de réflexion. »

A l'écoute permanente de la population, le bénévole participe à la définition du projet social du centre socioculturel Etincelles.

Il s'engage à soutenir, renforcer et promouvoir le projet social* du centre socioculturel.

* Le projet social est un projet pluriannuel que l'association définit en analysant les besoins du territoire et les complémentarités avec les autres acteurs. Il donne lieu à un agrément de la Caisse des allocations familiales de Paris et à un partenariat avec le Département de Paris.

III. Donner et recevoir

- *Rendre service*

Il met en œuvre un service, sans établir de distinction entre les personnes et sans porter jugement.

En réponse à un besoin, une demande ou une attente de la personne, il propose un service adapté à une situation particulière

- *Développer la réciprocité et la solidarité*

Convaincu que « l'autre » a quelque chose à lui apporter, le bénévole inscrit son action dans une relation d'entraide et de solidarité favorisant une reconnaissance mutuelle.

- *Accepter de recevoir*

Le don de son temps, sa disponibilité, le plaisir d'agir pour un projet commun, sont pour le bénévole des sources d'épanouissement et de promotion personnelle.

IV. Ethique

Le bénévole respecte les valeurs éthiques suivantes:

- Gratuité du temps et action désintéressée
- Développement des solidarités
- Engagement responsable

- Discrétion et devoir de réserve
- Neutralité politique et religieuse
- Ouverture et réponse à toute personne sans distinction
- Action pour et avec les habitants de tous âges

V. Être acteur et créer du lien social

Il recherche et apporte des réponses aux besoins, demandes ou attentes des personnes dans une démarche généraliste.

Il favorise le développement du lien social car il écoute et accompagne les individus et les familles, au sein d'une population qu'il connaît.

Il accorde une égale attention à la personne aidée et au professionnel d'intervention.

A l'écoute permanente de la population, le bénévole participe à la définition du projet social du centre socioculturel Etincelles. Il s'engage à soutenir, renforcer et promouvoir le projet social du centre.

VI. Faire équipe et rendre compte

Il travaille nécessairement en équipe avec d'autres bénévoles et des professionnels pour faire vivre le projet de l'association Dumas Réunion. Conscient des exigences indispensables à la réalisation d'actions en commun, il rend compte de son travail à l'association.

VII. Valoriser le bénévolat

La reconnaissance du bénévolat implique le respect de la vie privée et familiale du bénévole.

Le centre social Etincelles met en place les moyens nécessaires à l'exercice de la mission du bénévole.

Le centre assure la reconnaissance du statut du bénévole.

Ainsi seront pris en compte:

- *Le remboursement de l'ensemble des frais exposés dans l'exercice de ses activités*

- La couverture des risques encourus ou les dommages qu'il ferait involontairement encourir à des tiers du fait de ses activités

- La proposition de formations adaptées aux fonctions exercées.

Le bénévole est concerné par la recherche et l'intégration de nouveaux bénévoles, par l'encadrement, la formation et le soutien de chacun, par le renouvellement des personnes et des équipes.

L'action du Centre socioculturel entraîne le respect de ses principes fondateurs, de ses orientations et modes d'organisation.

VIII. Engagements réciproques

Etincelles s'engage à :

- Accueillir et considérer le bénévole comme un collaborateur à part entière
- Lui donner une information claire sur l'association, ses objectifs et son fonctionnement
- Lui confier une activité qui lui convienne
- Assurer sa formation et son accompagnement par un responsable compétent
- L'aider à s'insérer et à s'épanouir au sein de l'équipe
- Le couvrir par une assurance adéquate
- A effectuer l'adhésion du bénévole au centre socioculturel

Le bénévole s'engage à :

- Accepter les principes de l'association et se conformer à ses objectifs
- Se sentir responsable et solidaire de la promotion et du développement de l'association.
- Agir avec sérieux, discrétion et régularité, l'activité choisie.
- Collaborer dans un esprit de compréhension mutuelle avec les autres bénévoles et salariés
- Suivre régulièrement les actions de formation proposées
- Confirmer un engagement réciproque avec le centre socioculturel après une période de découverte et d'accueil définie d'un commun accord
- Adhérer à l'association Dumas Réunion

Charte élaborée avec la participation des bénévoles et adoptée par Conseil d'administration du 24 janvier 2011.